

LES FEMMES BURUNDAISES RECLAMENT JUSTICE

Depuis le 26 Avril 2015, suite aux manifestations pacifiques pour contester la candidature de Pierre NKURUNZIZA au 3ème mandat en violation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé le 28 Août 2000, le peuple burundais vit dans la violence et la terreur. Le Burundi s'enfoncé tout doucement dans un régime autoritaire fasciste qui a poussé plus de 500.000 personnes en exil dont la plupart sont des femmes et des enfants. D'autres milliers de personnes sont assassinées, torturées, victimes des disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires qui constituent des crimes contre l'humanité, imprescriptibles en droit pénal, mais qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. Les autorités burundaises répondent presque toujours par la négation et le recours aux « boucs émissaires ».

Parmi les victimes, se trouvent toujours des femmes, toutes ethnies, religions, et tendances politiques confondues. Elles sont victimes d'assassinats, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et de sévices sexuelles de tout genre. Ces dernières étaient nos amies, nos sœurs, nos voisines, elles nous ont quitté tragiquement, les unes parce qu'elles avaient milité pour le respect de la loi, les autres pour avoir dénoncé haut et fort la barbarie inhumaine, enfin pour les autres, on se pose toujours des questions sur les possibles mobiles de leurs assassinats ou disparitions. Elles sont nos martyrs, et leur mémoire restera, à jamais, gravée dans nos cœurs.

Dans certains cas les femmes sont des témoins gênants et n'ont d'autres choix que de fuir le pays. D'après International Refugees Rights Initiative (IRRI), deux raisons principales poussent les burundais à fuir leur pays : 1) les menaces et les abus perpétrés par les Imbonerakure (milice des jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD), et 2) les assassinats et disparitions forcées¹. Les femmes ont fui le pays et sont éparpillées dans les camps de réfugiés au Rwanda, en Tanzanie, en Ouganda ou en RDC où elles vivent dans des conditions précaires. Ces femmes témoignent : « Nous sommes des morts vivants ».

A la 36ème session du Conseil des droits de l'Homme à Genève, le MFFPS ne porte qu'un seul message « LES FEMMES BURUNDAISES RECLAMENT LA JUSTICE ». Nous félicitons et remercions la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'Homme au Burundi, qui, dans son rapport rendu public en date du 4 septembre 2017, a été on ne peut plus clair sur la persistance d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que de violences sexuelles depuis avril 2015 au Burundi. La Commission précise aussi que la plupart de ces

¹ Enquête menée par International Refugees Rights Initiative (IRRI) en juin 2017 auprès des réfugiés burundais en Ouganda.

Au moment où nous finalisons ce document, nous apprenons la mort de 32 réfugiés en RDC

violations ont été commises par des membres du service national de renseignement, de la police, de l'armée et de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, communément appelés les Imbonerakure. La Commission souligne aussi l'ampleur et la gravité des violations documentées qui ont entraîné, dans plusieurs cas, de sérieuses séquelles physiques et psychologiques pour les victimes. Ces crimes commis étant constitutifs de crimes contre l'humanité, la Commission demande à la Cour pénale internationale d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur la situation qui sévit au Burundi depuis avril 2015.

Le MFFPS :

- 1) Tire la sonnette d'alarme sur l'extrême gravité de la crise dont l'un des aspects les plus choquants est l'ignoble massacre perpétrés contre des réfugiés burundais en Kamagnola en RDC en date du 15 septembre 2017. A ce titre, le MFFPS soutient le renouvellement du mandat de la Commission d'enquêtes sur le Burundi pour lui permettre d'approfondir son travail ;
- 2) Réclame justice pour les victimes de la crise au Burundi, dont la majorité sont des femmes ;
- 3) Soutient la recommandation d'une ouverture d'enquêtes, par la Cour pénale internationale, sur les crimes commis depuis 2015.

Quelques cas illustratifs :

ASSASSINATS ET EXECUTIONS EXTRAJUDICAIRES : L'HORREUR



Madame Charlotte Umugwaneza, Vice-Présidente du Parti MSD à CIBITOKÉ dans la mairie de Bujumbura.

Elle a disparu le 15 Octobre 2015 et retrouvée sans vie deux jours après.

Charlotte a été la première figure politique féminine à être atrocement exécutée. Elle a disparu le 15 Octobre 2015 et son corps a été retrouvé au petit matin du 17 Octobre 2015. Les membres de sa famille ont appris qu'elle aurait été embarquée par les agents du service national de renseignement vers une destination qu'ils ne parviendront jamais à localiser jusqu'au moment où les photos de son corps sans vie ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux. Charlotte est une des premières victimes du troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Militante très engagée politiquement, elle avait compris que la participation politique de la femme est un droit.

Elle s'est donnée corps et âme pour défendre ce droit à travers son engagement dans un parti politique. Aucune enquête n'a été menée à ce jour².

<http://mffpsburundi.org/hommage-temoignages-sur-les-femmes-victimes-de-la-repression-nkurunziza-cas-de-umugwaneza-charlotte/>



Madame Hafsa MOSSI, députée de l'Est African Legislative Assembly, EALA, assassinée le 13 Juillet 2016.

Ancienne journaliste, de la télévision nationale du Burundi (RTNB) et la BBC, Mme Mossi avait aussi été la conseillère en communication et porte-parole du président Nkurunziza avant d'occuper respectivement les postes de ministre en charge de la communication et porte-parole du gouvernement et celui de ministre chargé des affaires de la Communauté Est Africaine. Hafsa Mossi, figure modérée du CNDD-FDD, parti au pouvoir au Burundi, assassinée le 13 Juillet 2016 était députée à ce moment au sein de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA). Les burundais se souviennent encore de ses larmes versées lors de sa visite dans le camp de réfugiés burundais de Mahama, au Rwanda. Une marque de compassion de la députée Hafsa Mossi, qui n'aurait pas plu à tout le monde.

Enterrée à la hâte selon les traditions de sa religion, elle n'aura pas eu les honneurs dignes de son rang, seuls ses collègues de EALA ont consacré une journée pour lui rendre hommage.

Le NDI (National Democratic Institute) lui a également fait une dédicace en même temps que la députée britannique JO COX assassinée dans la même période, à travers sa campagne « NOT THE COST» qui vise à lutter contre la violence faite aux femmes en politique.

<http://www.jeuneafrique.com/341391/politique/burundi-assassinat-de-deputee-hafsa-mossi-figure-moderee-cndd-fdd/>

² Normalement, des cas de tortures et d'assassinats sont des infractions pour lesquelles les autorités compétentes ont l'obligation de se saisir de manière autonome, une fois qu'il y a des informations de nature présumant que des actes de torture ont été commis.



Lydia NIBOGORA, assassinée Le 17 Février 2017, employée de la REGIDESO et fidèle de l'Eglise Pentecôte au Burundi.

Après une longue journée de pluie à Bujumbura, un corps sans vie d'une femme, horriblement ligotée par les bras derrière le dos, la tête fracassée et mutilée est découverte en fin de matinée à KIZINGWE dans le quartier Kanyosha au Sud de la Capitale Bujumbura. Après identification, il s'agissait de Lydia NIBOGORA, une jeune femme employée de la REGIDESO, membre de la Chorale Francophone de l'Eglise Pentecôtiste de Ntakangwa. Mariée à un cadre du Parlement qui aujourd'hui a fui le pays et mère de deux enfants, le mystère reste entier sur le mobile et les auteurs de ce crime odieux.



DES FAMILLES ENTIERES DECIMEES

LA FAMILLE NKEZABAHIZI CHRISTOPHE, le 13 Octobre 2015.

La famille du journaliste –cameraman NKEZABAHIZI Christophe a été assassinée en date du 13 Octobre 2015 à son domicile avec son épouse, ses deux enfants et un jeune homme qu'il hébergeait.

Selon les témoins de cette attaque, une dizaine de policiers de l'API³ se sont introduits au domicile du cameraman de la RTNB afin d'exécuter tous les membres de la famille présents. Après l'exécution du Mr Nkezabahizi, Alice Niyonzima «Kadudu» son épouse, Inès et Trésor leurs deux enfants ainsi qu'Évariste, une parenté implore les policiers bourreaux de leur épargner la vie. Ce fut peine perdue.

<http://www.rpa.bi>



Panthéon HAKIZIMANA et ses deux fils Fleury et Frank HAKIZIMANA

Panthéon HAKIZIMANA et ses deux fils Fleury et Frank HAKIZIMANA ont été assassinés dans la matinée du 1^{er} Juillet 2015 par les éléments de la police nationale. Ce jour qui coïncide avec la Commémoration de l'Indépendance du Burundi est désormais un jour de deuil pour Aline Masamvya, qui apprendra de loin le drame survenu dans sa famille.

³ Unité Spéciale de Protection des Institutions.



Les exécutions sommaires sont devenues monnaies courantes après la période post électoral. Au lieu d'adopter une attitude réconciliatrice, le soi-disant gouvernement élu a plutôt adopté une attitude de chasse à l'homme.

DISPARITIONS FORCÉES : LES FAMILLES NE SAVENT PLUS A QUEL SAINT SE VOUER



Madame Christa Bénigne IRAKOZE, responsable de la branche féminine du Parti SAHWANYA-FRODEBU en Province de Bujumbura. Elle a disparu en même temps que Eddy Claude NDABANEZE ancien officier de l'Armée Burundaise (ex-FAB et FDN), le 29 Décembre 2015.

Madame Christa Bénigne IRAKOZE a été une de grandes mobilisatrices de la marche des femmes contre le troisième mandat de NKURUNZIZA en dates du 10 et 13 Mai 2015. Les enquêtes menées par FOCODE révèlent qu'avant sa mort, Bénigne a subi des interrogatoires musclés, soumise à toutes sortes de tortures, y compris des sévices humiliants.

Le jour de cette double disparition, Madame Christa Bénigne IRAKOZE a reçu un appel téléphonique vers 9 h30 du matin alors qu'elle se trouvait chez elle à Rubirizi en Commune Mutimbuzi de Bujumbura Rural. Avant de se

rendre au lieu du rendez-vous fixé par son interlocuteur, elle est passé par Mutanga Nord en Mairie chercher Monsieur Eddy Claude NDABANEZE, un ancien officier de l'Armée Burundaise.

Arrivés sur le lieu du rendez-vous à Rubirizi autour de 11 heures 30 minutes, les deux personnes auraient été brutalement arrêtées. Madame Irakoze aurait été exécutée à Muberure en Zone Benga de la Commune Isale – Province de Bujumbura après avoir transité dans plusieurs cachots du SNR pour probablement fausser les pistes de recherche.

<https://www.focode.org/declaration-du-focode-du-10-fevrier-2016/>



Madame Claudette Kwizera, trésorière de la ligue des droits de l'Homme ITEKA, arrêtée le 10 décembre 2015, a disparu

Le 10 décembre 2015, vers 18h, Marie Claudette est arrêtée près de la polyclinique centrale de Bujumbura. Selon des témoins, elle aurait été contrainte de monter dans une voiture du Service national des renseignements (SNR) et elle reste introuvable à ce jour. Une somme de 3.500.000 francs Burundais avait été exigée par ses ravisseurs pour sa libération. Après réception de la rançon, aucune information sur son sort ou son lieu de détention n'a été communiquée. Sa famille n'a presque plus d'espoir de la retrouver vivante.

<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/burundi-sans-nouvelle-de-marie-claudette-kwizera>



EMELYNE NDAYISHIMIYE: double tragédie familiale. Le mari enlevé le 7 décembre 2015 son épouse subit le même sort le lendemain. Le mari était membre du parti MSD et employé dans un bureau de change à Bujumbura, la femme était commerçante et ne militait dans aucun parti politique. Le couple venait à peine de rentrer d'exil.

Emelyne NDAYISHIMIYE est une jeune mariée à Alexis Nkuzimana. Ce dernier est enlevé par les agents du Service national de renseignement le 7 décembre 2015 après avoir répondu à un appel téléphonique au centre-ville de Bujumbura.

Dans la soirée, il a appelé sa femme pour l'informer qu'il a été arrêté « par des agents du Service National des Renseignements » et qu'elle devra apporter le lendemain à 7 heures « une somme de 2 millions de francs bu ». Elle se rend au lieu indiqué. Arrivée, elle est brutalement embarquée « dans un véhicule de marque Toyota type probox, sans plaque qui contient des roquettes et des mitrailleuses ». Selon les témoins de la scène, elle a fait office de siège arrière car ses bourreaux s'étaient assis sur elle. Le couple a disparu laisse un enfant âgé d'1 an.

Comme dans les autres cas de disparitions forcées, la police et la justice burundaises gardent le silence sur cette double disparition forcée et aucune action ne semble envisagée pour retrouver les auteurs de ce crime. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), quant à elle, s'est contentée d'un petit paragraphe dans son rapport annuel de 2015.

Curieusement, Emelyne Ndayishimiye s'était confiée à son oncle, un des hauts responsables du SNR qui n'a pu empêcher l'exécution /disparition de sa nièce.

<http://imboneza.blogspot.be/2017/08/burundi-disparition-forcee-du-couple.html>



Belyse Ntakarutimana, une jeune militante du parti MSD enlevée le 16 janvier 2016 à trois heures du matin, après une perquisition nocturne dans sa résidence à Mutakura en mairie de Bujumbura. Elle était mère célibataire d'une fillette de 7 ans....

Belyse NTAKARUTIMANA a été enlevée par un groupe de militaires venus de la position établie à la 3ème avenue du même quartier. Elle avait joué un rôle très actif comme animatrice lors des manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Il semblerait qu'elle n'a raté aucune manifestation, ce qui en a fait une cible du régime Nkurunziza. Depuis son arrestation par des militaires bien identifiables, elle n'a jamais été retrouvée. L'arrestation et la fouille perquisition de la maison de Belyse NTAKARUTIMANA ont été effectuées en violation de la loi car le Code de procédure pénale n'autorise pas la perquisition nocturne⁴.

Le gouvernement du Burundi a récemment adopté, lors du Conseil des Ministres du 16 mai 2017, un projet de révision du Code de Procédure Pénale autorisant cette fois-ci la perquisition nocturne. MFFPS a dénoncé cette pratique qui est une forme de légalisation des violations graves des droits humains en l'occurrence les sévices sexuels sur des femmes, le vol des objets de valeur et les arrestations arbitraires⁵.

<http://imboneza.blogspot.be/2017/06/burundi-disparition-forcee-de-madame.html>

⁴ L'article 88 de la Loi n°1/01 du 03 avril 2013 portant révision du Code de procédure pénale stipule que : les visites des lieux et les perquisitions ne peuvent avoir lieu avant six heures et après dix-huit heures. Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas en cas de flagrance ou de menace grave à l'intégrité physique des personnes.

⁵ Le MFFPS a sorti un communiqué dénonçant cette vidéo de l'horreur qui venait confirmer au monde entier ce que des centaines des femmes réfugiées ont révélé lors des enquêtes conduites par la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies et d'autres organisations comme HRW, Amnesty International, Refugees International et d'autres organisations burundaises.

LES VIOLENCES SEXUELLES : DESHUMANISATION

Une des victimes témoigne :

Elle s'appelle Yvonne⁶ et était enseignante dans la province Muramvya. Son mari venait de fuir le pays quelques jours au préalable, les policiers et les imbonerakure venaient souvent lui demander où se trouvait son mari.

« Nous savons que ton mari est parti au Rwanda pour apprendre à manier les armes et venir nous tuer ». Je refusais de leur dire où il est car je me disais « que je me taise ou que je parle, ils ne vont pas m'épargner ». Après avoir appris les menaces qui pesaient sur moi, mon mari m'a demandé de m'organiser pour le rejoindre. Ayant des enfants que je pouvais pas laisser, j'ai commencé à réunir les moyens et avant que la décision ne soit mûrie, les policiers sont revenus et m'ont embarqué à moto me disant que l'administration avait besoin de moi. On m'a mis dans un cachot où j'étais isolée et les policiers venaient me menacer tour à tour si je ne dévoilais pas où se trouver mon mari.

Le soir, les policiers qui m'ont amené sont rentrés me laissant dans les mains d'un autre groupe. J'avais mon bébé avec moi, ils m'ont sommé de le laisser par terre et m'ont trainé vers une petite maisonnette. Ils m'ont déshabillé et m'ont attaché les pieds avec des cordes. Trois d'entre eux abusé de moi à tour de rôle, je souffrais beaucoup, mon enfant pleurait et personne ne s'occupait de lui. Quand le quatrième policier est venu, il a vite été stupéfait en me disant « c'est toi ? ». Je ne savais pas ce que cet étonnement signifiait, je me dis qu'il m'a reconnu. Il m'a remis mes habits et m'a vite détaché de la corde et m'a demandé de fuir car ils avaient l'intention de me tuer. J'ai difficilement pris mon enfant, je marchais à peine et j'ai fui avec toute la douleur physique et morale que j'avais. Il était vers 19h. Je suis allée chercher abri chez une enseignante que je connaissais mais elle a refusé de m'accueillir car elle avait peur que les policiers ne viennent me chercher chez elle. La nouvelle de mon arrestation était déjà connue dans l'entourage. J'ai été accueillie par une autre famille. Je n'ai rien raconté de ce qui m'est arrivé. Le lendemain j'ai hésité à retourner chez moi, j'ai appelé ma mère qui s'inquiétait beaucoup de mon sort. Sans entrer dans les détails, je lui ai dit « je suis vivante mais c'est comme si je suis morte ». Je me suis arrêté à Bukeye où les enfants m'ont rejoint. Je n'avais pas de papiers de voyages mais mon mari à qui j'ai raconté tous mes malheurs m'a encouragé à tenter la chance en promettant de m'attendre à la frontière rwando-burundaise. Il s'est lui-même arrangé pour me faire traverser. Je souffrais beaucoup et il a pris soin de l'enfant car je n'en pouvais plus. J'ai été quand même soulagée par le fait que mon mari ne m'a pas rejeté car il savait que c'est à cause de lui que j'avais souffert. Il m'a plutôt consolé et j'ai vraiment loué le Seigneur pour ça.....J'ai eu longtemps peur de témoigner car j'avais peur pour la famille qui est restée au pays. Une des conséquences de ce viol est que je me sens toujours malade. Malgré que les docteurs m'aient rassurée, chaque fois que j'ai un problème de santé, je pense toujours à cette scène macabre. Quand je suis en intimité avec mon mari, j'ai du mal à me sentir à l'aise avec lui. Heureusement que son comportement allège ma souffrance⁷.

Le cas de Yvonne est un parmi des milliers d'autres. La Commission d'enquête dit avoir également documenté des cas de violence sexuelle, particulièrement contre des membres féminins des familles des opposants

⁶ Nom fictif donné à la victime

⁷ Témoignage d'une femme habitant au camp des réfugiés de MAHAMA à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars 2017

notamment par des présumés imbonerakure. Ces violences sexuelles sont entretenues par des discours de haine et d'incitation au viol prononcés par certaines autorités de l'État et des membres du parti au pouvoir, comme cela est illustré par une vidéo ayant circulé en avril 2017, montrant une centaine d'Imbonerakure en train d'entonner un chant appelant à « engrosser les opposantes pour qu'elles enfantent des Imbonerakure »⁸

LES VEUVES : TEMOINS GENANTS A ELIMINER

SANDRINE NIZIGAMA TEMOIGNE

L'homme qui voulait louer notre véhicule

« Tout a commencé vers mi-juillet l'an 2015 lorsque les journalistes de TF1 et France 24 qui avaient pris en location notre voiture, venaient de repartir chez eux. Un autre Monsieur s'est par la suite présenté chez mon mari comme locataire potentiel de notre véhicule. Ses harcèlements au téléphone ont suscité des soupçons chez mon mari qui s'est alors décidé de louer le véhicule à ce Monsieur. Lors du dernier contact avec lui, il était accompagné de deux hommes qui en le saluant ont essayé de le dévisager comme s'ils voulaient bien mémoriser son visage. « Cet homme veut soit me voler mon véhicule ou me faire tuer » m'avait confié mon mari. Depuis ce jour il n'a plus répondu au téléphone de ce Monsieur.

Le jour de sa disparition, j'étais partie à moto pour ne pas être en retard au service pendant que lui conduisait les enfants à l'école et on s'était convenu de se rencontrer à 16h pour récupérer les enfants. Mais depuis 15h il était injoignable au téléphone et je suis finalement allée récupérer seule les enfants pour rentrer tout en continuant d'appeler sans qu'il prenne mon appel. Vers 20h, le téléphone a enfin été décroché mais celui qui était à l'autre bout du fil n'était pas mon mari. Il me dit je cite: il est au volant, nous sommes en train de rentrer de Ijenda , un peu de patience , il vous rappellera dans quelques minutes . Je me demandais quelle affaire il serait allé faire à Ijenda sans me prévenir. J'ai passé la nuit au salon à attendre espérant que j'entendrais la voiture klaxonner mais en vain !!! »

La longue journée de recherche et la réalité difficile à accepter

Le lendemain matin, nous sommes allés à sa recherche. Mais par où commencer ?

Dans les hôpitaux, croyant qu'il aurait eu un accident, dans les cachots, croyant qu'il aurait commis une gaffe et qu'on l'avait emprisonné. Je ne pouvais pas m'imaginer qu'il aurait pu être assassiné. Nous sommes ensuite allés à la police judiciaire pour signaler la disparition de mon mari et le commissaire qui nous a reçu a lancé un avis de recherche. Après les investigations de la police avec les relevés téléphoniques, la police a conclu que le suspect numéro un de ce qui était arrivé à mon mari était le propriétaire du numéro +25771423743 du nom de MISIGARO JOSEPH. Il s'agissait de l'homme qui voulait louer notre véhicule. Des amis m'ont aidé à le chercher. Quelqu'un nous a demandé une rançon de 100.000fbu, soit-disant pour le carburant afin d'aller prendre mon mari là où se trouvait. Vers 12h30, un agent de la commune Kanyosha a signalé qu'il y' avait un corps sans vie

⁸ Cette vidéo a fait l'objet d'une condamnation par les Nations Unies par le biais du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein en Avril 2017.



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

qui avait été retrouvé à NYABUGETE près du stade olympique et qu'il a été emmené à la morgue de l'hôpital Roi-khaled par les agents de la protection civile. C'est là que nous avons trouvé le corps sans vie de mon mari. En regardant son corps, difficile de ne pas s'imaginer le calvaire qu'il a dû endurer. Il avait des traces au niveau des coudes montrant qu'il avait été ligoté, il avait des trous et blessures au niveau du visage montrant qu'il avait été poignardé à l'aide d'un couteau, sa tête avait été coupée au niveau de la nuque.

La rançon de 100.000 Francs nous révèle le mobile du crime et la menace qui pèse sur nous les survivants.

Pendant le deuil, notre voisin a appelé la personne qui avait perçu la rançon de 100.000fbu pour essayer de connaître le mobile de l'assassinat de mon mari et il a révélé ce qui suit : " Cet homme a loué son véhicule aux journalistes étrangers qui faisaient le reportage des manifestants, ces derniers nous ont échappé. Même si ces journalistes sont partis, cet homme devait être victime, on le suivait de très près. Si on ne l'avait pas eu, on aurait été chez lui à la maison et ça aurait été pire. On allait effacer tout le monde. Dites-leur de ne pas continuer à chercher où se trouve le véhicule, sinon ils risquent gros ».

Une autre vie commence mais pas de répit

Après la levée de deuil partielle, j'ai déménagé pour, désormais, commencer une nouvelle vie avec mes deux enfants qui avaient respectivement 5ans et 3ans et demi.

J'avais un bon travail et je pouvais subvenir tant bien que mal aux besoins de ma famille. J'avais une prière qui me tenait à cœur et que je répétais tous les matins avant de quitter la maison: "Mukama, ndagusavye unyereke uwanyiciye Innocent wanje, uwagize abana banje impfuvyi bakiri inzoya". (Seigneur aides moi à connaître la personne m'a rendu veuve et qui a fait de mes enfants des orphelins.

Un certain samedi du mois d'Octobre 2015, je rentrais du travail, et un homme est monté dans le même bus que moi. Tout à coup j'ai entendu au fond de moi une voix qui m'a dit : "nguyo wa muntu" (voilà la personne). L'homme était assis à côté du chauffeur et moi derrière lui. Toute émue de ce que je venais d'entendre au fond de moi, j'ai ouvert gros mes yeux pour regarder cet homme. Je ne sais pas comment il a regardé derrière lui, nous nous sommes regardés les yeux dans les yeux et soudain il a sursauté ! Il continua à me regarder et se retourna à plusieurs reprises. A l'arrêt de bus suivant, il est sorti. Je ne l'ai plus revu et la prière n'est plus revenue dans mes pensées. Par après, je commençais à avoir des appels téléphoniques d'un certain colonel Alexis qui me convoquait pour suivre le dossier de notre véhicule. Comme j'étais avertie, les soupçons n'ont pas manqué. Je lui ai demandé si la voiture avait été retrouvée et il m'a répondu que non mais la bonne nouvelle était que sa plaque avait été retrouvée sur une autre voiture, donc il était sur la bonne piste. Il m'appelait presque tous les jours et j'ai senti que j'étais en danger, qu'après mon mari, c'était maintenant mon tour. Je ne pouvais plus rentrer à la maison, je ne pouvais pas passer deux nuits successives au même endroit. Le 10/11/2015, j'ai pris la décision de retirer les enfants de l'école et j'entamais les démarches pour fuir le pays le plus rapidement possible.

L'insécurité me poursuit en exil

J'ai quitté Bujumbura le 20/11/2015 pour une destination que je ne connaissais pas, dans une peur indescriptible. Au moment où j'attendais le bus à la gare, mes collègues de service m'ont appelé pour me signaler des hommes qui me cherchaient, disant qu'ils avaient un message pour moi et qu'ils ne voulaient le

laisser à personne d'autre. J'ai compris que j'étais recherchée et j'ai éteint mon téléphone pour ne pas me faire repérer.

J'ai pris le chemin de l'Ouganda où j'ai vécu difficilement pendant deux mois avant que j'aie des informations disant qu'il y avait deux jeunes gens à ma recherche et qu'ils connaissaient déjà mon adresse. Pendant cette nuit, j'ai entendu des va-et-vient non habituels et j'ai pris la décision de prendre le premier bus du matin en direction du Rwanda. C'était le 15/01/2016.

La peur n'en finit pas, le stress est à son comble

Depuis ce jour à aujourd'hui, je vis dans une grande peur. Je suis une réfugiée, avec mes deux enfants, nous vivons dans des conditions très précaires, je n'ai pas de quoi payer le loyer et les frais de scolarité des enfants, c'est à peine que j'arrive à trouver de quoi nourrir mes enfants, bref nous menons une vie très difficile à défaut de dire impossible. Des fois, mes enfants me posent des questions auxquelles je ne peux pas répondre, réclament des choses que je ne peux plus leur offrir et cela me chagrine davantage. Seule une mère d'âme et de conscience, et non une mère comme Denise Bucumi NKURUNZIZA, peut comprendre ce que j'endure⁹.

J'espère qu'un jour, justice me sera faite.

LE CALVAIRE D'UNE EPOUSE D'UN IMBONERAKURE

« Mon mari était un imbonerakure bien connu du nom de Aimé Aloys MANIRAKIZA alias MUSAGA. Il a été souvent sollicité et impliqué dans les crimes commis sur les opposants au régime NKURUNZIZA surtout dans la zone urbaine de MUSAGA. Il avait reçu des armes et d'autres effets militaires comme les uniformes militaires et les bottines. Cela n'a pas empêché qu'il disparaisse en date du 25/5/2017. Ce jour-là, il a répondu au téléphone d'un autre imbonerakure du nom de Eddy NDUWIMANA, un ami soi-disant pour qu'ils aillent voir ensemble un certain MABIYA. Les deux ont disparu ensemble. Ils auraient été assassinés par d'autres imbonerakure au quartier 9 à Ngagara sur ordre d'une haute personnalité, d'après les informations reçues des gens de leur entourage. Cela explique pourquoi personne n'est venu nous demander, ce qui s'est passé ou pour nous donner les informations de source autorisée. J'ai plutôt vu des gens venir rôder autour de l'endroit où j'habitais et j'ai fui chez mon beau-frère. Un jour, les policiers sont venus faire une fouille perquisition chez lui à cause de moi. J'ai dû donc déménager à plusieurs reprises, d'une famille à l'autre et personne ne voulait me garder assez longtemps avec mes deux enfants et un autre qui va bientôt naître. Je me suis résolue à aller à l'intérieur du pays, là aussi j'ai été poursuivie et je me suis finalement résolue à quitter le pays, avec l'appui de bienfaiteurs. Le plus écœurant « je n'ai pas eu le droit de voir le cadavre de mon mari », certaines informations reçues nous apprennent qu'ils auraient été enterrés dans une fosse commune à Kanyosha, d'autres disent qu'ils auraient été incinérés. Même en exil, je suis très malheureuse et traumatisée. Les seuls amis que moi et mon mari avaient sont les imbonerakure. Ce sont eux qui l'ont tué et m'ont fait fuir. En exil, je côtoie les victimes des exactions de mon mari et ses amis ou les membres de leurs familles. J'ai peur que ces personnes puissent se venger sur moi ou sur mes enfants. Le monde est devenu petit pour moi. Je suis en colère contre les dirigeants

⁹ Elle faisait référence à une intervention médiatique faite par Mme Nkurunziza que les réfugiés sont des brebis égarées en date du 2 septembre 2017

de mon pays qui ont transformé nos maris en tueurs avant de se débarrasser d'eux. Et voilà les conséquences tombent sur nous les femmes. Je suis en train d'errer avec mes enfants. Mes malheurs sont indescriptibles ».

Photo prise à son arrivée à la frontière rwando-Burundaise.

